



REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA S.T.C. LE 21 NOVEMBRE 2018

Salle de réunion du stand R. PERROCHON

Début de séance : 18H00

PRESENTS: Jean-Paul BISIAUX, Christian DEVAUX, Jean-Paul KIEFFER, Ophélie CHABENAT, Dominique GINGAST, Gérard BASTARD, Thierry VINCENT, Marcel GODIN, Christian RETAILLEAU), Franck AUDONNET, Adélia COSTA, Alain MENET, François GRABOWSKI

ABSENT EXCUSE: Michel LANGLOIS, Didier DUCHEMIN, François MANCHON

ABSENT: Benjamin STEIMES

INVITE PRESENT: Fabrice CAMPAN,

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des gendarmes
- Le point sur les licences
- Le point sur les subventions travaux,
- Le point sur les vestes et polos
- Le point sur la mise en place des commissions
- Demande de subvention municipale événement (challenge 7 et 8 septembre ou 28 et 29 septembre 2019)

Le Président Jean-Paul BISIAUX constate que le quorum est atteint et que la séance est ouverte.

IL demande une minute de silence en la mémoire de Pierre PERUCAUD décédée à l'âge de 82 ans. Il fait part ensuite du message du Président du Comité de Tir de l'Indre, Bernard DURANTET qui a été publié sur le site du Comité.



C'est avec une grande peine que nous vous faisons part du décès de Pierre PERUCAUD ce matin à l'âge de 82 ans.

Pierre a été secrétaire de 1996 à 2012 au Comité Départemental de Tir de l'Indre. Il a également œuvré en tant d'arbitre régional sur nos championnats et sur les 24h de Chabris. Président de la Société de Tir de Châteauroux durant 16 ans, il a toujours été disponible pour son club ou pour le Comité.

Accompagné de Janine sa femme, il pouvait faire plusieurs dizaines de Km sur les routes de l'Indre lorsque l'on avait besoin de lui pour réparer une carte électronique, apporter et monter le premier stand mobile qu'il avait conçu pour le département, initier les nouveaux tireurs à notre sport. Nous lui devons également les toutes premières boites électroniques pour les cibleries 25 mètres qui ont équipées nos clubs

Ses funérailles auront lieu le vendredi 2 novembre 2018 à 10h00 en l'église de Saint Christophe à Châteauroux.

Nous vous remercions de vous unir par la prière, la pensée, ou votre présence si vous le pouvez.

Le Comité Directeur du CDT 36 et l'ensemble des licenciés du département, présentent leurs très sincères condoléances à ses proches et plus particulièrement à Janine et Jacques son fils.

(Article mis en ligne le 30/10/2018)

ACCUEIL DES GENDARMES

Le président Jean-Paul BISIAUX rappelle par le détail la demande de Monsieur Valentin DAUJOUR, gendarme à Châteauroux, qui peut se résumer ainsi :

Monsieur DAUJOUR souhaiterait, dans le cadre de la convention qui lie la FFTir et la gendarmerie nationale, intégrer avec une vingtaine de ses collègues gendarmes la Société de Tir de Châteauroux.

Après un large tour de table les membres du Comité décident :

- Les gendarmes devront obligatoirement devenir licenciés auprès de la FFTir et de la Société de tir de Châteauroux ou tout en étant licenciés auprès de la FFTir et d'un autre club prendre une CARTE SOCIETE à la Société de tir de Châteauroux.
- Ils auront les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres adhérents de la S.T.C.
- Ils devront respecter et appliquer dans son intégralité et sans dérogation possible le règlement intérieur de la STC qu'ils devront signer individuellement lors de leurs inscriptions.

Dernier point important le Comité Directeur soucieux de ne pas voir se créer des groupes à part, souhaite et veillera à ce que ces nouveaux arrivants puissent s'intégrer au sein de la Société en participant aux entrainements communs avec les autres licenciés et d'une manière plus générale à la vie de la Société.

Le président Jean-Paul BISIAUX prendra contact avec Monsieur DAUJOUR afin de lui faire part de décision prise par le Comité Directeur.

LE POINT SUR LES LICENCES

Le secrétaire indique qu'à la date d'aujourd'hui le nombre de licences s'élève à 54. Soit une progression de 20% par rapport à la saison précédente.

14 nouvelles licences ont été enregistrées. Le président précise que quelques demandes sont en cours d'enregistrement.

Nous avons également quelques demandes de CARTES SOCIETE.

Dans le but de bien répartir les licences et cartes société, deux tableaux nominatifs distincts seront établis.

Le secrétaire demande la parution d'une troisième liste qui concernera les BENEVOLES EXTERIEURS qui participent au bon fonctionnement administratif, sportif de la STC.

Par ailleurs le Président charge le secrétaire de faire parvenir un courrier à la préfecture de l'Indre pour les informer du non renouvellement des licences des détenteurs d'armes de poing.

LE POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DU STAND DE TIR 10 METRES

Le président indique que samedi 24 novembre vers 10 h30 nous auront la visite de l'architecte pour préparer le dépôt du permis de construire.

Ensuite il fait le point sur les subventions des travaux dont le cout représente 102 000 €. Il y a tout d'abord les 70 000 € promis par la municipalité, à ce sujet il précise qu'il vient de demander au maire de nous tenir informer de la date à laquelle cette somme sera votée, ensuite le Conseil Départemental devrait nous consentir une subvention qui pourrait être de 4 000.00 à 5 000.00 €. La ligue régionale de tir à déjà quant à elle consentie une aide de 1 500.00 € et le Comité de tir de l'Indre, dans le cadre du bénévolat CNTS devait nous attribuer une somme estimée à environ 3 000.00 €.

Le total pourrait donc atteindre au plus 78 500 €. La participation sur les fonds disponible de la Société Atteindrait dans ce cas 23 500.00 euros.

Le président demande si nous devons restreindre le montant des travaux en repoussant certaines dépenses prévues ou nos finances sont-elles prendre en charge cet apport.

Pour compléter le président indique que nous devons acquérir un pistolet 10 mètres d'un montant de 1 300 € et qu'il souhaite que la participation de la Société pour les nouvelles tenues (veste de présentation et polo avec le logo du club) puisse atteindre si besoin le montant de 1 000.00 €. Au total l'investissement pour cette année serait de 25 800.00 €.

La trésorière indique que notre réserve représente actuellement environ 35 000.00 € et que d'après notre budget prévisionnel pour la saison 2018-2019, nous pouvons sans danger prévoir cette somme. Le président informe que par ailleurs nos rentrées seront plus élevées cette année avec les arrivées des nouveaux adhérents. Il demande aussi à ce que nous recherchions de nouveaux partenaires et d'engager une nouvelle négociation avec nos partenaires de l'an passé afin qu'ils renouvellent leurs dons (900.00 €).

LE POINT SUR LES VESTES ET LES POLOS

Christian DEVAUX présente la veste et le polo aux membres du Comité. Le projet veste est adopté avec les couleurs de la Société (rouge et marine) ainsi que les broderies poitrine et dos en doré. Par contre pour le projet polo il est demandé un changement de couleur. La couleur jaune sera

remplacée par la couleur bleu roi.

Le président rappelle que la société lors de la dernière réunion du comité une somme de 20,00 euros par commande individuelle a été alloué au projet sans que la somme globale dépasse 1000.00 €.

Il informe les membres que l'armurerie BONNIN a accepté le principe de participer à hauteur de 800.00

ou 1000.00 € au projet. Le président attend confirmation de l'armurerie. Il doit également nous fournir son logo qui sera positionné sur le côté gauche de la poitrine et sur les deux vêtements.

Au moment de la décision finale Christian DEVAUX fera parvenir à chaque licencié un bon de commande

avec une date butoir de retour. Chacun aura la possibilité de commander les deux tenues ou l'une des deux au choix. La commande sera enregistrée avec le chèque de règlement qui sera déposé en banque au moment de la livraison.

Entre temps le fournisseur JM SAUNIER nous fera parvenir un vêtement par taille. L'essayage sera obligatoire pour éviter une réclamation à la livraison.

En principe le nombre total de commandes pour les deux vêtements devrait atteindre une cinquantaine

de pièces.

LE POINT SUR LA MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Le président rappelle l'importance que revêt la mise en place et en pratique des commissions qui ont été proposées lors de la dernière réunion par Christian DEVAUX. Le président indique que la première réunion de la commission qu'il préside -commission tirs contrôlés et entrainements 25 m- est programmée pour le samedi 24 novembre à 10 heures au stand R.PERROCHON.

Il engage chaque responsable de faire de même sans tarder.

Il demande à Christian DEVAUX de compléter les commissions afin de mailler entièrement les activités de la société.

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE « EVENEMENT » SPORTIF

Le secrétaire informe le Comité Directeur que l'accès aux demandes de subvention « évènements » sportif est ouvert sur le site de la municipalité.

Il indique qu'il va demander une aide de 200.00 € pour participer au financement de l'organisation du concours du championnat des sociétés de tir de l'Indre qui va se dérouler les 28 et 29 septembre 2019 au stand R. PERROCHON.

QUESTIONS DIVERSES

Sur une proposition de Jean-Paul KIEFFER, le président propose que la Société rembourse le prix de la licence à la veuve de Pierre PERUCAUD. Le Comité Directeur accepte à l'unanimité cette proposition et charge la trésorière de procéder au remboursement.

Christian DEVAUX propose à son tour que la salle de tir à 10 mètres qui sera aménagée au printemps prochain puisse porter le nom de Pierre PERUCAUD. Cette proposition est également acceptée par le Comité Directeur.

Le secrétaire félicite nos cinq participants aux départementaux pistolet et carabine 10 mètres, Ophélie CHABENAT, Alexa BERTHON, Patrice CAMPAN, François MANCHON et Franck AUDONNET avec un

bravo particulier à l'adresse de Patrice CAMPAN pour sa qualification au championnat régional pistolet 10 mètres qui se déroulera au début du mois de décembre à FLEURY LES AUBRAIS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h15.

Le secrétaire

Le Président Jean-Paul BISIAUX